

Comment éviter le plagiat

Il faut toujours reconnaître ses sources. En citant une source, vous reconnaissez avoir utilisé le travail de quelqu'un d'autre ou quelque chose qui n'est pas de vous. Vous devez citer vos sources dans le corps du texte et dans la bibliographie à la fin de votre travail.

Vous devez citer vos sources lorsque :

- Vous utilisez l'idée, l'opinion ou la théorie d'une autre personne.
- Vous utilisez des faits, des statistiques, des graphiques, des illustrations, des photos, des extraits sonores ou tout autre renseignement provenant d'une source quelconque.
- Vous citez ce qu'a dit ou écrit une autre personne (p. ex., entre guillemets) ou vous paraphrasez (dans vos propres mots) ce qu'a dit ou écrit une autre personne.

Voyez les styles d'écriture de la « Modern Language Association (MLA) » et de la « American Psychological Association » au : <http://www.nutsandboltsguide.com>.

Notation bibliographique

Toute information provenant d'un livre, d'une entrevue, d'un site Internet, d'une source électronique, etc. doit faire l'objet d'une citation. Lorsque vous utilisez les travaux de quelqu'un d'autre, vous devez reconnaître vos sources. En cas de doute, citez votre source!

Indiquez :

- qui est l'auteur ou le créateur de l'œuvre;
- quel en est le titre;
- où et par qui il a été réalisé ou publié;
- quelle est sa date de publication ou de production.

Toutes les illustrations ou photographies dans ce document sont protégées par les droits d'auteur et on ne devrait y avoir accès ou les reproduire en partie ou en totalité qu'à des fins éducatives prévues dans ce document.



APPRENTISSAGE À DISTANCE

Le plagiat et l'honnêteté dans les études



Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Section de l'apprentissage à distance
555, rue Main
Winkler (Manitoba) R6W 1C4

Téléphone : 1 800 465-9915
Téléphone : 1 204 325-1700
Télécopieur : 1 204 325-1719
Courriel : distance.learning@gov.mb.ca

Le plagiat, c'est ...

Le plagiat consiste à utiliser les idées d'une autre personne sans en indiquer la source.

À titre d'exemple :

- Télécharger du matériel en tout ou en partie en utilisant l'Internet.
- Copier mot pour mot un ouvrage publié ou inédit.
- Paraphraser du matériel publié ou inédit sans référence dans le texte ni note bibliographique.
- Copier et remettre le travail d'un autre élève en son propre nom avec ou sans le consentement de cet élève.

L'une ou l'autre de ces violations représente une infraction grave.

L'impact du plagiat dans un devoir : Quelles en sont les conséquences?

Élèves fréquentant l'école

Première infraction : Votre école sera avisée. Vous recevrez une note de zéro et vous aurez la possibilité de reprendre le devoir.

Deuxième infraction : La direction de votre école ou le facilitateur Option études indépendantes et vos parents ou tuteurs seront avisés. Pour les élèves de plus de 18 ans, la direction ou le facilitateur Option études indépendantes demandera à ce qu'un formulaire d'accès à l'information sur l'élève soit rempli avant d'aviser les parents. Vous recevrez une note de zéro et vous n'aurez pas la possibilité de reprendre le devoir.

Troisième infraction : Vous aurez une consultation avec la direction de l'école et/ou le facilitateur Option études indépendantes concernant votre retrait du cours.

L'école pourrait avoir des politiques qui auraient priorité sur ce processus.

Élèves ne fréquentant pas l'école

Première infraction : Vous recevrez une note de zéro et vous aurez la possibilité de reprendre le devoir. Vous recevrez par la poste un avis écrit concernant la situation de plagiat et une copie de la lettre sera versée à votre dossier scolaire jusqu'à la fin du cours.

Deuxième infraction : Vous recevrez une note de zéro et vous n'aurez pas la possibilité de reprendre le devoir. Un avis écrit vous sera envoyé et sera versé à votre dossier scolaire.

Troisième infraction : Vous aurez une consultation et serez invité(e) à vous retirer du cours.

Partenaires d'études

Si un camarade de classe et vous suivez le même cours, vous devez présenter des devoirs différents. Consultez votre précepteur si vous avez besoin de suggestions sur la façon de présenter un travail sans recourir au plagiat.

